

Informations de base	
<b>2021/2945(DEA)</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Règles relatives aux cas et aux conditions dans lesquels les produits biologiques et les produits en conversion sont exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers, au lieu des contrôles officiels pour ces produits	
Complétant <a href="#">2013/0140(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
2.80 Coopération et simplification administratives	
3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire	
3.10.08.01 Alimentation animale	
3.10.09 Phytosanitaire, phytopharmacie, agriculture biologique, agro-génétique: généralités	
3.10.10 Alimentation, législation alimentaire	
4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	